



Société affiliée de  
**Raymond Chabot Grant Thornton**  
S.E.N.C.R.L.  
255, rue Racine Est  
Bureau 600  
Chicoutimi (QC) G7H 7L2  
Tél.: (855)724-2268  
Télec.: (450)676-2202  
www.raymondchabot.com

CANADA  
DISTRICT DU QUEBEC  
N° DIVISION : 09-ROBERVAL  
N° COUR : 155-11-000011-246  
N° DOSSIER : 43-3054958  
N° BUREAU : 1394384

COUR SUPÉRIEURE  
« En matière de faillite et d'insolvabilité »

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE :

**9366-2658 QUÉBEC INC. LES ENTREPRISES  
D.V. (DÉNEIGEMENT), PERSONNE  
MORALE LÉGALEMENT CONSTITUÉE  
FAISANT AFFAIRE AU 1030, AVENUE JULES-  
DUTIL À NORMANDIN (QUÉBEC) G8M 4Y7**

## AVIS DE LA PROPOSITION AUX CRÉANCIERS

(article 51 de la Loi)

Avis est donné que 9366-2658 Québec inc. Les Entreprises D.V. (déneigement) de Normandin (Québec) a déposé une proposition entre nos mains le 12 avril 2024 en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

Ci-inclus une copie de la proposition, d'un état succinct de son actif et de son passif ainsi qu'une liste des créanciers visés par la proposition et dont les réclamations se chiffrent à 250 \$ ou plus, une preuve de réclamation, une formule de votation et une copie du rapport du syndic sur la proposition.

Une assemblée générale des créanciers de la débitrice sera tenue par vidéoconférence Teams, le 3 mai 2024 à 10 h. Si vous désirez assister à ladite vidéoconférence, veuillez nous en informer **avant le 2 mai 2024 à 10 h**, par courriel au [Reclamation-Claims@rcgt.com](mailto:Reclamation-Claims@rcgt.com)

Pour avoir le droit de voter à l'assemblée, chaque créancier doit déposer, à l'attention du syndic, **avant le 3 mai 2024 à 10 h 00**, par courriel au [Reclamation-Claims@rcgt.com](mailto:Reclamation-Claims@rcgt.com), une preuve de réclamation et, au besoin, une procuration.

Les créanciers ou toute catégorie de créanciers ayant droit de voter à l'assemblée peuvent, au moyen d'une résolution, accepter la proposition, telle que formulée ou telle que modifiée à l'assemblée. Si la proposition est ainsi acceptée et si elle est approuvée par le Tribunal, elle deviendra obligatoire pour tous les créanciers ou pour la catégorie des créanciers visés.

Les preuves de réclamation, procurations et formules de votation dont l'usage est projeté à l'assemblée doivent être au préalable déposées entre nos mains.

Fait à Chicoutimi, ce 18 avril 2024.

RAYMOND CHABOT INC.  
Syndic autorisé en Insolvabilité

Éric Morin, CPA, PAIR, SAI,  
Responsable désigné



# Raymond Chabot Inc.

An affiliate of  
**Raymond Chabot Grant Thornton**  
LLP  
Suite 600  
255, rue Racine Est  
Chicoutimi (QC) G7H 7L2  
Phone: (855)724-2268  
Fax: (450)676-2202  
www.raymondchabot.com

CANADA  
DISTRICT OF QUEBEC  
DIVISION NO.: 09-ROBERVAL  
COURT NO. : 155-11-000011-246  
FILE NO. : 43-3054958  
OFFICE NO. : 1394384

SUPERIOR COURT  
" In Bankruptcy and Insolvency "

IN THE MATTER OF THE PROPOSAL OF:

**9366-2658 QUÉBEC INC. LES ENTREPRISES D.V.  
(DÉNEIGEMENT)**

---

## NOTICE OF PROPOSAL TO CREDITORS (section 51)

---

Take notice that 9366-2658 Québec inc. in the City of Normandin (Québec) has lodged with us a proposal under the *Bankruptcy and Insolvency Act* on April 12, 2024.

Copy of the debtor's proposal, a condensed statement of its assets and liabilities, a list of the creditors affected by the proposal and whose claims amount to \$250 or more, a proof of claim, a letter of votation and a copy of the trustee's preliminary report are enclosed herewith.

A general meeting of the creditors of the debtor will be held by conference call Teams on May 3, 2024 at 10:00 AM. If you wish to attend, please inform us before May 2, 2024 at 10:00 AM, by email at [Reclamation-Claims@rcgt.com](mailto:Reclamation-Claims@rcgt.com) to receive the contact details to join the conference call.

To be entitled to vote at the meeting, a creditor must file with the trustee, before May 3, 2024 at 10:00 AM a proof of claim form, and if necessary, a proxy by email at [Reclamation-Claims@rcgt.com](mailto:Reclamation-Claims@rcgt.com)

The creditors or any class of creditors qualified to vote at the meeting may, by resolution, accept the proposal made by the debtor either as made or as modified at the meeting. If so accepted and if approved by the Court, the proposal will bind all creditors or the class or creditors affected.

Proofs of claim, proxies and voting letters intended to be used at the meeting must be lodged with us prior thereto.

DATED AT Chicoutimi, April 18, 2024.

RAYMOND CHABOT INC.  
Licensed Insolvency Trustee

Éric Morin, CPA, PAIR, SAI,  
Trustee in charge

CANADA  
DISTRICT DU QUEBEC  
N<sup>o</sup> DIVISION : 09-ROBERVAL  
N<sup>o</sup> COUR : 155-11-000011-246  
N<sup>o</sup> DOSSIER : 43-3054958  
N<sup>o</sup> BUREAU : 1394384

COUR SUPÉRIEURE  
« En matière de faillite et d'insolvabilité »

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE : **9366-2658 QUÉBEC INC. LES  
ENTREPRISES D.V. (DÉNEIGEMENT)**  
Domicilié au 1030, avenue Jules-Dutil  
Normandin, QC, G8M 4Y7  
  
La Proposante  
  
-et-  
**RAYMOND CHABOT INC.**, (SR0296)  
Éric Morin, CPA, PAIR, SAI,  
Responsable désigné  
  
Syndic autorisé en insolvabilité

---

**PROPOSITION**  
(article 50 de la Loi)

Nous, 9366-2658 Québec inc. , la Proposante nommée ci-dessus, soumettons à nos créanciers, la Proposition suivante en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* :

1. **RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS DES CRÉANCIERS GARANTIS**

Vu les garanties qui leur sont consenties, nous nous engageons à assumer intégralement les sommes dues aux créanciers garantis, en totalité ou selon toute entente à intervenir avec ces créanciers, dans la mesure où ces garanties seraient valides et opposables à un syndic autorisé en insolvabilité.

Dans le cas contraire, ces créanciers garantis seront considérés comme créanciers non garantis sans droit à un rang prioritaire.

2. **MONTANT OFFERT POUR DISTRIBUTION**

Nous offrons de remettre au syndic un montant correspondant à 100% des réclamations non garanties avec et sans rang prioritaire qui seront produites et acceptées jusqu'à concurrence d'une somme de 698 377 \$ (le « Montant offert pour distribution »).

Le paiement au syndic sera effectué suivant la vente finale des actifs de la débitrice dans les 6 mois suivant l'expiration du délai d'appel du jugement final ratifiant la présente Proposition.

3. **RÈGLEMENT DES HONORAIRES**

Les honoraires et débours du syndic, ainsi que le paiement des frais accessoires de comptabilité, légaux et autres, découlant de la présente procédure et incluant les frais encourus pour la préparation de ladite Proposition ou de toute proposition amendée s'il en est, ainsi que ceux impayés et encourus durant l'avis d'intention, seront payés, en priorité, en sus du montant offert pour distribution aux créanciers, conformément à l'article 136 (1) b) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

#### 4. RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS DE LA COURONNE

Les réclamations de Sa Majesté du Chef du Canada ou d'une province qui étaient dues à la date du dépôt de l'avis d'intention, s'il y a lieu, ou au dépôt de la proposition pour les montants de nature à faire l'objet d'une demande aux termes du paragraphe 224 (1.2) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* ou de toute disposition législative provinciale identique, pour l'essentiel, aux dispositions de ce paragraphe, seront payées en totalité, en sus du montant offert pour distribution prévu au paragraphe 2, avec les intérêts et pénalités y afférents en vertu des lois, règlements et décrets applicables, dans les six (6) mois suivants l'expiration du délai d'appel du jugement final ratifiant la présente Proposition, mais avant le règlement des créanciers prévu aux paragraphes 5, 6 et 7.

#### 5. RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS DES EMPLOYÉS

Les réclamations des employés à titre de salaires impayés, de même que les sommes dues à titre de vacances des employés toujours en fonction auprès de la Proposante, seront acquittées par la Proposante dans le cours normal des opérations.

Par contre, les réclamations des employés qui ne sont plus en poste, à la date de la proposition, seront acquittées conformément aux articles 81.3 et 136 (1) (d) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*. Ces réclamations seront acquittées, en priorité, à même les sommes offertes pour distribution aux créanciers.

Conformément à l'article 60 (1.4) LFI, AUX FINS DE VOTE sur toutes questions relatives à la proposition faite par un employeur, personne n'a de réclamation à faire valoir pour les montants dus en conformité de l'article 136 (1) d) LFI.

#### 6. RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS DES CRÉANCIERS NON GARANTIS AVEC DROIT À UN RANG PRIORITAIRE

Les réclamations de créanciers non garantis avec droit à un rang prioritaire, décrites aux alinéas 136 (1)(a) à 136 (1)(j) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, autres que les honoraires du syndic et les réclamations des employés prévues respectivement aux paragraphes 3 et 5, seront payées en entier en priorité sur toutes les réclamations des créanciers non garantis dans les 6 mois suivants l'expiration du délai d'appel du jugement final ratifiant la présente Proposition.

#### 7. RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS DES CRÉANCIERS NON GARANTIS

Que tout excédent de réclamations des créanciers non garantis **non liés** soit quittancé par le partage au prorata de l'excédent des sommes versées selon le paragraphe 2, déduction faite des sommes distribuées en vertu des paragraphes 4, 5 et 6 de la présente proposition.

#### 8. QUITTANCE

Conformément à l'article 50 (13) de la Loi, la Proposition constitue une transaction sur toute réclamation contre les administrateurs, actuels et anciens, de la Proposante, qui soit antérieure au dépôt de l'avis d'intention et qui vise les obligations de la Proposante dont ils peuvent être, ès qualités, responsables en droit. Par ailleurs, la proposition, dès son approbation, constituera une quittance en faveur de tout administrateur actuel ou ancien relativement à de telles obligations. Rien aux présentes ne saurait être interprété comme une reconnaissance de responsabilité ou d'obligation de la part des administrateurs.

## 9. ENGAGEMENTS

Les engagements à l'égard des biens fournis, des services rendus et autres considérations, fournis après la date du dépôt de la Proposition, seront acquittés par la Proposante dans le cours normal des affaires.

## 10. PERSONNES LIÉES

La Proposante fera en sorte que les personnes qui lui sont liées, aux termes de l'article 4 de la Loi, renoncent à faire valoir quelque réclamation que ce soit payable selon les termes du paragraphe 7 de la Proposition, s'il y a approbation de la Proposition.

## 11. NOMINATION D'INSPECTEURS

La Proposante accepte la nomination d'au plus cinq (5) inspecteurs à être nommés par les créanciers, lors de l'assemblée générale des créanciers convoquée pour considérer la présente Proposition. Ces inspecteurs auront les pouvoirs prévus à la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, ainsi que les pouvoirs de reporter le paiement des sommes prévues au paragraphe 2, pour un délai maximal de six (6) mois.

Les inspecteurs exerceront leurs pouvoirs tant que le syndic n'aura pas émis le certificat d'exécution intégrale de la Proposition, conformément à l'article 65.3 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

## 12. OPÉRATIONS SOUS-ÉVALUÉES ET TRAITEMENTS PRÉFÉRENTIELS

Le syndic sera investi des pouvoirs prévus aux articles 95 à 101 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

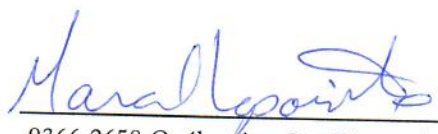
## 13. DISTRIBUTION

Raymond Chabot inc. agira comme syndic à la présente Proposition, et le Montant offert pour distribution payable en vertu du paragraphe 2 sera versé intégralement entre ses mains pour être distribué aux créanciers, conformément aux termes des paragraphes 4, 5, 6 et 7 de la présente Proposition.

## 14. DÉROGATION

Toute dérogation de la part de la Proposante, à une ou plusieurs clauses ci-devant mentionnées, sera considérée comme un défaut en vertu de la présente Proposition.

Daté de Alma, le 12 avril 2024.



9366-2658 Québec inc. Les Entreprises D.V.  
(déneigement)



Éric Morin, CPA, PAIR, SAI

Témoin

District de: Québec  
 No. division: 9  
 No. cour: 155-11-000011-246  
 No. dossier: 43-3054958

## FORMULAIRE 78

**Bilan (Proposition commerciale)**

(paragraphe 50(2) et 62(1) de la Loi)

Dans l'affaire de la proposition de 9366-2658 Québec inc. Les Entreprises D.V. (déneigement)  
 personne morale légalement constituée faisant affaire au 1030, avenue Jules-Dutil à Normandin (Québec) G8M 4Y7

 Originale Modifié

Au Débiteur:

Vous êtes tenu de remplir avec soin et exactitude ce formulaire et les annexes applicables indiquant la situation de vos affaires à la date du dépôt de votre proposition (ou de votre avis d'intention, le cas échéant) le 12<sup>ième</sup> jour d'avril 2024. Une fois rempli, ce formulaire et les listes annexées constituent votre bilan, qui doit être vérifié sous serment ou par une déclaration solennelle.

PASSIF (tel que déclaré et estimé par le Débiteur)		
1.	Créanciers non garantis: voir liste A	\$683,377.20
2.	Créanciers garantis : voir liste B	\$290,265.00
3.	Créanciers privilégiés : voir liste C	\$0.00
4.	Dettes éventuelles, réclamations de fiducie ou autres (voir liste D)	\$0.00
	pouvant être réclamées pour une somme de	\$0.00
<b>Total du passif</b>		<b>\$973,642.20</b>
<b>Surplus</b>		<b>\$0.00</b>

Je, Marcel Lapointe, de 9366-2658 Québec inc. comme Les Entreprises D.V. (déneigement) de Normandin dans la province de Québec, étant dûment assermenté (ou ayant déclaré solennellement) déclare que le bilan qui suit et les listes annexées sont, au meilleur de ma connaissance, un relevé complet, véridique et entier de ses affaires en ce 12<sup>ième</sup> jour d'avril 2024 et indiquent au complet tous ses biens de quelque nature qu'ils soient, en sa possession et réversibles, tels que définis par l'article 67 de la Loi.

ASSERMENTÉE (ou DÉCLARÉE  
 SOLENNELLEMENT)

devant moi à Alma  
 dans la province de Québec,  
 ce 12<sup>ième</sup> jour d'avril 2024

  
 Eric Morin 224926  
 Commissaire à  
 l'assermentation  
 pour la province  
 de Québec

DocuSigned by:

  
 Signataire du Débiteur

ACTIF (tel que déclaré et estimé par le Débiteur)		
1.	Inventaire	\$0.00
2.	Aménagements	\$0.00
3.	Comptes à recevoir et autres créances: voir liste E	
	Bonnes	\$24,175.00
	Douteuses	\$0.00
	Mauvaises	\$0.00
	Estimation des créances qui peuvent être réalisées	\$24,175.00
4.	Lettres de change, billets à ordre, etc. : voir liste F	\$0.00
5.	Dépôts en Institutions financières	\$0.00
6.	Espèces	\$151,548.00
7.	Bétail	\$0.00
8.	Machines, outillage et installation	\$0.00
9.	Immeubles et biens réels : voir liste G	\$673,092.00
10.	Ameublement	\$0.00
11.	REER, FERR, Assurances-vie etc	\$0.00
12.	Valeurs mobilières, (actions, obligations, débetures etc.)	\$0.00
13.	Droits en vertu de testaments	\$0.00
14.	Véhicules	\$62,616.00
15.	Autres biens : voir liste H	\$16,237.00
<i>Si le Débiteur est une personne morale, ajoutez:</i>		
	montant du capital souscrit	
	montant du capital payé	
	Solde souscrit et impayé	
	Estimation du solde qui peut être réalisé	
<b>Total de l'actif</b>		<b>\$927,668.00</b>
<b>Déficit</b>		<b>\$45,974.20</b>

Liste des créanciers

Raymond Chabot Inc.

Date du Rapport: 12/03/2024

9366-2658 Québec inc., Les Entreprises D.V. (déneigement) #  
du Fichier 1394384

Crée par: Agnès Muller-Brie

T	Créancier et Adresse	# ref	Rapport 170	Changement importants	Paiements modifiés	Assemblée demandée	Montant déclaré	Montant soumis	Montant admis	SD
G	Agence du Revenu du Canada (QC) Attn: Centre d'arrivages de l'insolvabilité du Québec 4695, boul. de Shawinigan-Sud, Shawinigan, Québec, G9P 5H9, Canada	DAS - 79256 0310 RP0001	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$5,698.30	\$0.00	\$0.00	N
G	Caisse populaire Desjardins des Plaines boréales 1032, rue Saint-Cyrille, Normandin, Québec, G8M 4H5, Canada	Prêt #3- PPE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$186,000.00	\$0.00	\$0.00	N
G	Commission scolaire du Pays-Des-Bleuets 1950 Boul Du Sacré-Coeur, Dolbeau-Mistassini, Québec, G8L 2R3, Canada	Taxes scolaires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$1,740.31	\$0.00	\$0.00	N
G	Kubota Canada Ltd 1155 Kubota Dr, Pickering, Ontario, L1X 0H4, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$155,275.15	\$0.00	\$0.00	N
G	Ministère du Revenu du Québec (QC) Attn: Dir. régionale de la Capitale-Nationale 1265, boul. Charest Ouest, Secteur C65-9K, Québec, Québec, G1N 4V5, Canada	DAS - avis 7334691	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$8,805.21	\$0.00	\$0.00	N
G	SADC Maria-Chapdelaine 1454 Rue Des Érables, Dolbeau-Mistassini, Québec, G8L 2W7, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$29,039.94	\$0.00	\$0.00	N
G	Ville de Dolbeau-Mistassini 1100 Boul Wallberg, Dolbeau-Mistassini, Québec, G8L 1G7, Canada	Taxes municipales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$46,052.37	\$0.00	\$0.00	N
<b>Garanti</b>			<b>Sous compte des créanciers</b>			<b>7</b>	<b>Sous-total</b>	<b>\$432,609.28</b>	<b>\$0.00</b>	<b>\$0.00</b>
N	9124-2479 Québec inc. 1030 Jules-Dutil Ave, Normandin, Québec, G8M 4Y7, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$112,015.35	\$0.00	\$0.00	N
N	9221-1689 Québec inc. 1030 Jules-Dutil Ave, Normandin, Québec, G8M 4Y7, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$275.92	\$0.00	\$0.00	N
N	9333-3201 Québec inc. (PLV) 601 Rte De Sainte-Marguerite-Marie, Dolbeau-Mistassini, Québec, G8L 5P3, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$36,082.04	\$0.00	\$0.00	N
N	9384-2029 Québec inc. 1030 Av Jules-Dutil, Normandin, Québec, G8M 4Y7, Canada	Construction	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$96,371.92	\$0.00	\$0.00	N
N	9406-3831 Québec inc. 1030 Av Jules-Dutil, Normandin, Québec, G8M 4Y7, Canada	Immobilier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$352.80	\$0.00	\$0.00	N
N	Agence de recouvrement Dixon 6555 chemin Côte des Neiges, bureau 350, Montréal, Québec, H3S 2A6, Canada	SPI de pièces industrielles P-A inc.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$6,272.98	\$0.00	\$0.00	N
N	Agence du Revenu du Canada (QC) Attn: Centre d'arrivages de l'insolvabilité du Québec 4695, boul. de Shawinigan-Sud, Shawinigan, Québec, G9P 5H9, Canada	TPS/TVQ	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$0.00	\$0.00	\$0.00	N
N	ARO INC. 6231 Saint-Hubert, Suite 300, Montréal, Québec, H2S 2L9, Canada	Services de carte Desjardins	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$98,611.18	\$0.00	\$0.00	N
N	Automobiles RH 451 Rte De La Friche, Dolbeau-Mistassini, Québec, G8L 0E6, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$2,951.04	\$0.00	\$0.00	N
N	Beaudoin et associés Avocats 412-725 Boul Lebourgneuf, Québec, Québec, G2J 0C4, Canada	200-22-092643-220 Énergie Sonic inc.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$31,031.36	\$0.00	\$0.00	N
N	Caisse populaire Desjardins des Plaines boréales 1032, rue Saint-Cyrille, Normandin, Québec, G8M 4H5, Canada	Prêts #6 Covid et #7	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$144,856.00	\$0.00	\$0.00	N
N	Carlin-Gagnon Assurances - Intact 1493, boulevard Walberg, Dolbeau-Mistassini, Québec, G8L 1H5, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$0.00	\$0.00	\$0.00	N
N	Centre de pièces industrielles Mistassini enr. 280 Rue De Quen, Dolbeau-Mistassini, Québec, G8L 5N1, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$199.87	\$0.00	\$0.00	N
N	CIUSSS Sag/Lac Dolbeau-Mistassini 2000, boulevard Sacré-Coeur, Dolbeau-Mistassini, Québec, G8L 2R5, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$379.42	\$0.00	\$0.00	N
N	CNESST - Centre de recouvrement Est 530, boul. de L'Atrium, Local 450, C.P. 1200, Succ. Terminus, Québec, Québec, G1K 7E2, Canada	2022	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$218.17	\$0.00	\$0.00	N
N	Dépanneur des Vétérans 1030 Jules-Dutil Ave, Normandin, Québec, G8M 4Y7, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$31,286.07	\$0.00	\$0.00	N
N	Dépanneur DV 1030 Jules-Dutil Ave, Normandin, Québec, G8M 4Y7, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$9,024.21	\$0.00	\$0.00	N
N	Dolbeau Automobiles Ltée. 1770 Boul Wallberg, Dolbeau-Mistassini, Québec, G8L 1H8, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$28,942.94	\$0.00	\$0.00	N
N	Dolbeau Oxygène 303 8E Av, Dolbeau-Mistassini, Québec, G8L 1Z6, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$993.52	\$0.00	\$0.00	N
N	Garage Vital Hudon inc. 382 Rue De Quen, Dolbeau-Mistassini, Québec, G8L 5N1, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$459.90	\$0.00	\$0.00	N

SD (Status de la demande): Admis = A, Rejetée = D, Non-prouvé = N, Mainlevée sur l'actif en garantie = S, Rejetée en partie = P, A revoir = R

Liste des créanciers

Raymond Chabot Inc.

Date du Rapport: 12/03/2024

9366-2658 Québec inc., Les Entreprises D.V. (déneigement) #  
du Fichier 1394384

Crée par: Agnès Muller-Brie

T	Créancier et Adresse	# ref	Rapport 170	Changement importants	Paiements modifiés	Assemblée demandée	Montant déclaré	Montant soumis	Montant admis	SD
N	Garma Impression inc. 423 Rte De La Friche, Dolbeau-Mistassini, Québec, G8L 0E6, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$1,480.88	\$0.00	\$0.00	N
N	Gaudreault Mini-Mécanique 777 Rte 169, Albanel, Québec, G8M 3P2, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$3,879.76	\$0.00	\$0.00	N
N	Groupe multiconseil agricole Saguenay-Lac-St-Jean 640 Rue Côte, Alma, Québec, G8B 7S8, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$5,064.66	\$0.00	\$0.00	N
N	Groupe Solution Collect 560, boul. Henri-Bourassa Ouest, Montréal, Québec, H3L 1P4, Canada	GSC 4093531- Vidéotron	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$2,253.16	\$0.00	\$0.00	N
N	Hydro-Québec Attn: Serv. recouvrement - Insolvabilité CP 99508 Succ D, Montréal, Québec, H3C 0B3, Canada	# compte- 299102229240	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$288.32	\$0.00	\$0.00	N
N	Lebeau Vitre d'auto 2315 Boul Wallberg, Dolbeau-Mistassini, Québec, G8L 1K3, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$1,494.68	\$0.00	\$0.00	N
N	Les composantes du Lac 757 Boul Vézina, Dolbeau-Mistassini, Québec, G8L 2V5, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$703.83	\$0.00	\$0.00	N
N	Lettrage Sophie 2315 Boul Wallberg, Dolbeau-Mistassini, Québec, G8L 1K3, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$74.73	\$0.00	\$0.00	N
N	Location d'outils Dolbeau-St-Félicien inc. 1731 Boul Vézina, Dolbeau-Mistassini, Québec, G8L 3S4, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$126.42	\$0.00	\$0.00	N
N	Macpek 210 Rue Clément-Gilbert, Chicoutimi, Québec, G7H 5B1, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$811.06	\$0.00	\$0.00	N
N	Maison de l'Auto Dolbeau-Mistassini 42 Boul Saint-Michel, Dolbeau-Mistassini, Québec, G8L 5J3, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$15,292.87	\$0.00	\$0.00	N
N	Mallette 1264 boulevard Wallberg, Dolbeau-Mistassini, Québec, G8L 1H1, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$20,161.15	\$0.00	\$0.00	N
N	Messagerie DMG 1525 Av Du Pont S, Alma, Québec, G8B 6N2, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$34.50	\$0.00	\$0.00	N
N	Municipalité de St-Eugène 940, rang de l'Église, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$284.05	\$0.00	\$0.00	N
N	Rona Feriac Dolbeau-Mistassini 727 Boul Vézina, Dolbeau-Mistassini, Québec, G8L 6H6, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$155.57	\$0.00	\$0.00	N
N	Rudy Prévost 938 Av F.-D.-Nadeau, Normandin, Québec, G8M 3Y9, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$5,288.85	\$0.00	\$0.00	N
N	Service d'outillage Normandin 1137 Rue Saint-Cyrille, Normandin, Québec, G8M 4J6, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$2,541.32	\$0.00	\$0.00	N
N	Services mécanique LDR 1053 Boul Ducharme, La Tuque, Québec, G9X 3C3, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$21,876.04	\$0.00	\$0.00	N
N	Thermoshell 205-1990 Rue Cyrille-Duquet, Québec, Québec, G1N 4K8, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$1,668.52	\$0.00	\$0.00	N
N	Transport D. Dumais 471, 7ième Rue C.P. 68, Dolbeau-Mistassini, Québec, G8L 3B3, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$943.96	\$0.00	\$0.00	N
N	Transport Lac-St-Jean 821 Boul Du Sacré-Coeur, Saint-Félicien, Québec, G8K 1S7, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$80.49	\$0.00	\$0.00	N
N	Transport St-Félicien inc. 1641 rue des Peupliers, Dolbeau-Mistassini, Québec, G8L 1R1, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$510.62	\$0.00	\$0.00	N
<b>Non-garanti</b>		<b>Sous compte des créanciers</b>	42		<b>Sous-total</b>		<b>\$685,340.13</b>	<b>\$0.00</b>	<b>\$0.00</b>	
		<b>Compte total de tous les créanciers</b>	49		<b>Grand Total</b>		<b>\$1,117,949.41</b>	<b>\$0.00</b>	<b>\$0.00</b>	

SD (Status de la demande): Admis = A, Rejetée = D, Non-prouvé = N, Mainlevée sur l'actif en garantie = S, Rejetée en partie = P, A revoir = R





**Raymond Chabot inc.**

Société affiliée de  
**Raymond Chabot Grant Thornton**  
S.E.N.C.R.L.  
255, rue Racine Est  
Bureau 600  
Chicoutimi (QC) G7H 7L2  
Tél.: (855)724-2268  
Télééc.: (450)676-2202  
www.raymondchabot.com

CANADA  
DISTRICT DU QUEBEC  
N<sup>o</sup> DIVISION : 09-ROBERVAL  
N<sup>o</sup> COUR : 155-11-000011-246  
N<sup>o</sup> DOSSIER : 43-3054958  
N<sup>o</sup> BUREAU : 1394384

COUR SUPÉRIEURE  
« En matière de faillite et d'insolvabilité »

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE : **9366-2658 QUÉBEC INC. LES  
ENTREPRISES D.V.  
(DÉNEIGEMENT)**

La Partie proposante

-et-

**RAYMOND CHABOT INC., (SR0296)**  
Éric Morin, CPA, PAIR, SAI,  
Responsable désigné

Syndic autorisé en insolvabilité

**RAPPORT DU SYNDIC DÉSIGNÉ SUR L'ÉTAT DES AFFAIRES  
ET DES FINANCES DE LA PARTIE PROPOSANTE**  
*(articles 50 (10) et 50 (5) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité)*

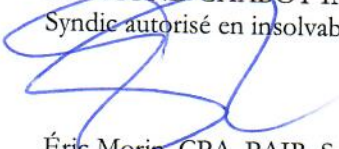
**PRÉAMBULE**

La *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* ordonne au syndic de surveiller les affaires et finances de la Partie proposante, depuis le dépôt de la proposition jusqu'à son approbation par le tribunal. De plus, le syndic doit faire, relativement aux affaires et aux biens, une évaluation et une investigation qui lui permettent d'estimer, avec un degré suffisant d'exactitude, la situation financière de la Partie proposante et la cause de ses difficultés financières, et d'en faire rapport aux créanciers.

À cet effet, veuillez prendre connaissance du présent rapport qui traite de l'état des affaires et finances de la Partie proposante et résume la proposition faite aux créanciers.

Fait à Chicoutimi, le 12 avril 2024.

RAYMOND CHABOT INC.  
Syndic autorisé en insolvabilité

  
Éric Morin, CPA, PAIR, SAI  
Responsable désigné

## 1. HISTORIQUE ET CAUSES DES DIFFICULTÉS

La compagnie 9366-2658 Québec inc. exploitant sous le nom « Déneigement D.V. » a été fondée en septembre 2017 et œuvrait dans les domaines suivants :

- Déneigement résidentiel et commercial;
- Transport en vrac;
- Tonte de pelouse;
- Fosses funèbres
- Nettoyage de stationnements commerciaux;
- Traitement et vente de terre noire et d'agrégat;
- Installation de boîtes postales.

Elle exerçait ses activités principalement dans le Nord-Est du Lac St-Jean et sur une base permanente elle employait environ une douzaine d'employés.

Les opérations ont cessé en septembre 2022.

Les actionnaires de la personne insolvable sont :

- Marcel Lapointe (52 %);
- Nathalie Clermont (48 %).

Actuellement, l'administrateur unique est M. Marcel Lapointe.

Entre septembre 2021 et septembre 2022, d'intenses négociations ont eu lieu entre les 3 actionnaires de l'époque (Marcel Lapointe, Éric Tremblay et Sylvain Paquet). Ces négociations avaient pour but que Messieurs Éric Tremblay et Sylvain Paquet achètent les actions de Monsieur Marcel Lapointe.

Suite à l'échec de l'éventuelle transaction, un important litige entre actionnaires en a résulté.

Le conseil d'administration a alors adopté une résolution permettant la liquidation et la dissolution volontaire conformément aux dispositions prévues dans la Loi sur les sociétés par actions.

En vertu de cette résolution, Raymond Chabot inc. a été nommé, le 16 décembre 2022, liquidateur des biens de la débitrice.

Un plan de liquidation des actifs a été mis en place avec l'accord de Desjardins, principal créancier garanti.

En plus du litige entre actionnaires, la direction explique la détérioration financière par les éléments suivants :

- Mauvaise gestion générale des opérations;
- Perte de contrôle sur les coûts d'opération et un manque de financement;
- Problème important de liquidités résultant des pertes d'opérations;
- Commercialisation d'une gravière et d'un lot de terre qui ne s'est pas concrétisée à sa pleine capacité.

L'arrêt des opérations en septembre 2022 a généré une crise de liquidité importante et la pression des créanciers s'est fait ressentir.

Desjardins à titre de créancier garanti a transmis des préavis d'exercice de mettre à exécution leur recours hypothécaire.

Kubota à titre de crédit-bailleur a pris des procédures judiciaires et a repris l'actif visé par ses crédits-baux signés avec la débitrice.

Des créanciers non garantis ont intenté des procédures pour obtenir le paiement de leurs créances.

Malgré le processus de liquidation entrepris depuis plusieurs mois, le 13 mars 2024, après avoir constaté son impossibilité de faire face à ses obligations au fur et à mesure de leurs échéances, la Partie proposante a déposé un avis d'intention de faire une proposition à ses créanciers.

Depuis le dépôt de l'avis d'intention de faire une proposition, la direction a posé les actions suivantes :

À continuer l'exécution de son plan de liquidation des actifs;

À assurer le maintien des mesures conservatoires sur les actifs toujours en sa possession.

Dans le délai prévu de trente (30) jours, la Partie proposante a, par la suite, déposé une proposition auprès du Séquestre officiel, laquelle est résumée à la section 4 du présent rapport.

## **2. SITUATION FINANCIÈRE**

Nous avons procédé à une analyse des états financiers pour les exercices terminés les 30 septembre 2023, 2022 et 2021 ainsi que pour la période de six mois se terminant le 31 mars 2024.

Nous n'avons pas réalisé une mission d'audit ou d'examen à l'égard de ces états financiers et, par conséquent, nous n'exprimons aucune assurance à leur sujet. Notre travail a consisté uniquement à fournir des services de reproduction.

## 2.1 Bilan

Le sommaire des bilans au 30 septembre 2021, 2022, 2023 et au 31 mars 2024 est le suivant :

(non audité - en \$)	Au 31 mars 2024 (6 mois) interne	Au 30 septembre 2023 (12 mois) interne	Au 30 septembre 2022 (12 mois) interne	Au 30 septembre 2021 (12 mois)
<b>Actif</b>				
Encaisse	151 548 \$	69 121 \$	- \$	7 343 \$
Créances <sup>1</sup>	18 042 \$	44 952 \$	61 973 \$	68 579 \$
Stocks	- \$	16 725 \$	17 525 \$	28 525 \$
TPS-TVQ à recevoir	- \$	- \$	26 021 \$	- \$
Frais payés d'avance	6 133 \$	3 959 \$	12 541 \$	2 743 \$
Placements	175 723 \$	134 757 \$	118 060 \$	107 190 \$
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition	16 872 \$	10 772 \$	16 872 \$	132 469 \$
Immobilisations	- \$	- \$	- \$	148 116 \$
Actifs incorporels- Liste de dients	695 074 \$	801 621 \$	1 382 214 \$	1 206 869 \$
	- \$	- \$	- \$	6 504 \$
<b>Total de l'actif</b>	<b>887 668 \$</b>	<b>947 149 \$</b>	<b>1 517 145 \$</b>	<b>1 601 148 \$</b>
<b>Passif</b>				
Emprunt bancaire	98 612 \$	91 501 \$	48 250 \$	39 010 \$
Fournisseurs liés	249 050 \$			
Fournisseurs non liés	437 039 \$	532 743 \$	469 907 \$	209 129 \$
Déductions à la source	15 000 \$			
Obligations découlant de contrats de location-acquisition échéant dans moins d'un an	- \$	- \$	- \$	46 577 \$
Tranche de la dette à long terme échéant dans moins d'un an	- \$	- \$	- \$	171 563 \$
Tranche de la dette à long terme renouvelable au cours du prochain exercice	- \$	- \$	- \$	488 986 \$
	799 701 \$	624 244 \$	518 157 \$	955 265 \$
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	- \$	- \$	- \$	30 850 \$
Dette à long terme - Garantie	275 265 \$	518 266 \$	912 336 \$	471 559 \$
Dette à long terme - NG	147 726 \$	- \$	- \$	- \$
Dû à l'actionnaire	207 415 \$	202 615 \$	235 678 \$	- \$
Impôts futurs	8 066 \$	8 066 \$	8 066 \$	10 878 \$
<b>Total du passif</b>	<b>1 438 173 \$</b>	<b>1 353 191 \$</b>	<b>1 674 237 \$</b>	<b>1 468 552 \$</b>
<b>Solde de fonds (négatifs)</b>				
Capital-Actions	3 386 \$	3 386 \$	3 386 \$	3 386 \$
Surplus d'apport	10 611 \$	10 611 \$	10 611 \$	10 611 \$
Bénéfices non répartis (déficit)	(564 503) \$	(420 040) \$	(171 090) \$	118 599 \$
	(550 505) \$	(406 042) \$	(157 092) \$	132 596 \$
<b>Total passif + capitaux</b>	<b>887 668 \$</b>	<b>947 149 \$</b>	<b>1 517 145 \$</b>	<b>1 601 148 \$</b>

(1) Les créances à recevoir dues par des sociétés liées et par les administrateurs de l'époque Sylvain Paquet et Éric Tremblay, ont été radiées du montant présenté au bilan compte tenu de leur insolvabilité.

L'analyse de ces informations permet de dégager les constatations suivantes :

- L'encaisse résulte de la vente des actifs de la partie proposante dans le cadre de la liquidation des actifs;
- Le déficit de fonds de roulement est important à 0.29 : 1 (524 197 \$);
- L'avoir de l'actionnaire est déficitaire de 550 505 \$ en date du 31 mars 2024.

## 2.2 État des résultats

Le sommaire des résultats au 30 septembre 2021, 2022, 2023 et pour la période de 6 mois au 31 mars 2024 est le suivant :

(non audité - en milliers de \$)	Au 31 mars 2024 (6 mois) interne	Au 30 septembre 2023 (12 mois) interne	Au 30 septembre 2022 (12 mois) interne	Au 30 septembre 2021 (12 mois)
Ventes	25 540 \$	95 158 \$	487 527 \$	525 114 \$
<b>Total des ventes</b>	<b>25 540 \$</b>	<b>95 158 \$</b>	<b>487 527 \$</b>	<b>525 114 \$</b>
Frais d'exploitation	344 888 \$	203 054 \$	628 509 \$	435 087 \$
Frais d'administration	91 362 \$	156 619 \$	100 025 \$	95 778 \$
Frais financiers	13 007 \$	60 179 \$	61 551 \$	66 177 \$
<b>Bénéfice/perte avant gain sur cession et autres éléments</b>	<b>(423 717) \$</b>	<b>(324 694) \$</b>	<b>(302 557) \$</b>	<b>(71 928) \$</b>
Aide gouvernementale	- \$	- \$	- \$	40 317 \$
Gain sur cession d'immobilisation corporelles et incorporel	319 253 \$	26 442 \$	8 262 \$	168 873 \$
Revenu d'administration	- \$	49 302 \$	1 789 \$	- \$
Autres charges	- \$	- \$	- \$	3 890 \$
<b>Bénéfice avant impôts</b>	<b>(104 463) \$</b>	<b>(248 950) \$</b>	<b>(292 506) \$</b>	<b>141 152 \$</b>
Impôts futurs	- \$	- \$	- \$	8 066 \$
<b>Bénéfice net (perte nette)</b>	<b>(104 463) \$</b>	<b>(248 950) \$</b>	<b>(292 506) \$</b>	<b>133 086 \$</b>

Il ressort de cette analyse les éléments suivants :

- Les résultats de 9366-2658 Québec inc. présentent des pertes d'opérations cumulatives de 374 485 \$ pour les deux (2) exercices terminant au 30 septembre 2021 et 2022 qui s'expliquent par :
  - Mauvaise gestion générale des opérations;
  - Perte de contrôle sur les coûts d'opération;
  - Commercialisation d'une gravière qui ne s'est pas concrétisée à sa pleine capacité.
- Les pertes d'opérations cumulatives pour la période de 18 mois terminée le 31 mars 2024 sont de 748 411 \$ s'expliquent par :
  - Réalisation du plan de liquidation des actifs et arrêt des opérations;

- Honoraires professionnels pour l'exécution du plan de liquidation et pour frais judiciaires reliés aux procédures intentées par les créanciers;
- Ce montant est réduit de beaucoup par les gains sur cession des immobilisations survenus au cours de cette période.

### 3. RELATIONS D'AFFAIRES ANTÉRIEURES AVEC LA PARTIE PROPOSANTE

Depuis le 21 décembre 2022, Raymond Chabot inc. agit à titre de liquidateur de la Partie proposante en vertu de la loi sur les sociétés par actions.

### 4. SOMMAIRE DE LA PROPOSITION

La présente section résume la proposition.

En cas de divergence, le texte de cette dernière doit prévaloir sur le présent sommaire.

#### **Créanciers garantis**

La proposition prévoit le paiement des créanciers garantis, en conformité avec les contrats actuels ou selon les ententes intervenues ou à intervenir avec chacun ou selon la loi.

#### **Réclamation des employés**

La proposition prévoit le paiement des sommes dues aux employés, sauf ceux qui ne sont plus à l'emploi de la Débitrice, dans le cours normal des affaires.

#### **Autres réclamations**

La Partie proposante paiera au syndic dans les 6 mois suivants la vente finale des actifs de la débitrice un montant maximum de 698 377 \$ pour acquitter les :

- Réclamations de la Couronne selon l'article 60 (1.1) LFI;
- Réclamations privilégiées;
- Réclamations non garanties des parties non liées au prorata;

Les honoraires du syndic seront acquittés en sus du montant proposé.

Les créanciers non garantis liés renoncent à tout dividende et ne sont pas considérés dans le cadre de la présente proposition.

### 5. IDENTIFICATION ET ÉVALUATION DES ÉLÉMENTS D'ACTIF DANS UN CONTEXTE DE FAILLITE

Nous vous présentons le bilan non audité de l'entreprise au 31 mars 2024, préparé par la direction. La valeur estimative de réalisation de l'actif, selon des critères fondés sur l'expérience, serait la suivante :

Description des éléments d'actif	Valeur au bilan	Valeur de réalisation	Créanciers garantis		Excédant estimatif dans un contexte de réalisation
			Montant	Nom et nature	
Immeuble sis 130, rue Lucien-Beauchamps, Dolbeau-Mistassini <sup>1</sup>	403 867	615 000	186 193	Desjardins-Hyp. immobilière (1 <sup>er</sup> rang)	368 774
			58 293	Ville de Dolbeau-Mistassini - Taxes municipales	
			1 740	Commission scolaire du Pays-des-bleuets-Taxes scolaires	
Lot 5972181 95, Chemin Rousseau, St-Stanislas <sup>2</sup>	269 225	340 000	29 039	SADC Maria-Chapdelaine	310 961
Espèce en main <sup>3</sup>	151 548	151 548	-		151 548
Créances et assurances payés d'avance	24 175	N/A	-		-
Dépôt à la Ville de Dolbeau-Mistassini	16 237	16 237	-		16 237
Équipements <sup>4</sup>	62 616	14 000	-		14 000
<b>Total</b>	<b>927 668</b>	<b>1 136 785</b>	<b>275 265</b>		<b>861 520</b>
<b>Créances avec droit à un rang prioritaire:</b>					
Créances gouvernementales relatives aux DAS impayées					15 000
Créances relatives au salaires et vacances non payés selon 81.3 LFI					-
Honoraires et débours estimatifs du syndic en contexte de faillite					60 000
<b>Montant estimatif disponible pour distribution aux créanciers non garantis en contexte de faillite</b>					<b>786 520</b>
Selon le bilan statutaire, les créances non garanties s'élèvent à					683 377
<b>Dividende estimatif en contexte de faillite</b>					<b>100%</b>

**Note 1 :**

La valeur de réalisation de l'immeuble provient d'un rapport d'évaluation de la firme BTF incluant les frais de courtage.

**Note 2 :**

La valeur de réalisation du lot de terre a été déterminée selon une offre d'achat reçu et acceptée le 8 avril au montant de 350 000 \$ moins les frais estimés à 10 000 \$.

**Note 3 :**

L'espèce en main correspond à la somme détenue en fiducie par le liquidateur au 31 mars 2024.

**Note 4 :**

La valeur des équipements a été estimée selon l'expérience du syndic.

## 6. RÉCLAMATION DES CRÉANCIERS

La liste des créanciers déclarés par la direction de la Partie proposante peut être résumée ainsi, à ce jour, le syndic n'a pas reçu de preuves de réclamation lui permettant d'infirmer les renseignements fournis.

	(en \$)
Créances de la Couronne pour DAS 60 (1.1) LFI	15 000
Créances de salaires et vacances à payer	-
Créances garanties	275 265
Créances non garanties liées	249 050
Créances non garanties	683 377
Dû aux actionnaires	207 415
<b>Total</b>	<b>1 430 107</b>

## 7. CONDUITE DE LA PARTIE PROPOSANTE

### 7.1 Enquête comptable

#### Analyse des relevés bancaires

L'étude des opérations sous-évaluées et traitements préférentiels n'a permis d'identifier aucun événement litigieux.

Le syndic a obtenu une opinion juridique de Me Jean-Jacques Rancourt de Cain Lamarre confirmant que les hypothèques immobilières suivantes sont opposables au syndic.

- Caisse populaire Desjardins des Plaine Boréales : hypothèque immobilière sur l'immeuble sis au 130 rue Lucien Beauchamps à Dolbeau-Mistassini.
- SADC Maria-Chapdelaine : Hypothèque immobilière sur le lot # 5972181 chemin Rousseau à St-Stanislas.

### 7.2 États des projections sur l'évolution de l'encaisse et suivi des opérations

Depuis le dépôt de l'avis d'intention, le syndic a exercé son pouvoir de surveillance des affaires et des finances de la Partie proposante, conformément à l'article 50.4 (7) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, et a obtenu toute la collaboration nécessaire.

L'évolution comparative de l'encaisse pour la période du 10 mars au 13 avril 2024 se présente comme suit (non audité) :



(En \$)	Réel (non audité) \$	Prévision (non audité) \$	Écart (non audité) \$
<b>Recettes</b>	29 539	29 539	-
	29 539	29 539	-
<b>Débours</b>			
Frais de gestion	1 278	331	(948)
Frais de loyer	230	230	-
Frais de déplacement	-	351	351
Électricité	-	-	-
Honoraires de restructuration	9 599	30 000	20 401
Honoraires légaux	-	5 000	5 000
Entretien et réparations	-	2 000	2 000
Sous-traitant	18 041	18 041	-
Frais financiers	-	20	20
TPS/TVQ payées	1 663	5 677	4 014
	30 812	61 650	30 838
<b>Encaisse au début</b>	180 032	180 032	
Variations	(1 273)	(32 111)	30 838
<b>Encaisse à la fin</b>	178 759	147 921	30 838

L'analyse du tableau comparatif permet de constater que les opérations de 9366-2658 Québec inc. se sont déroulées dans le respect des prévisions établies.

L'écart positif provient des honoraires de restructuration et légaux qui n'ont pas été payés.

## 8. ÉTAT DE LA RÉALISATION ESTIMÉE

Selon les informations contenues au bilan statutaire de la Partie proposante, le dividende estimatif aux créanciers ordinaires serait le suivant :

	(en \$)
Montant forfaitaire	698 377
Moins:	
Réclamations de la Couronne 60 (1.1) LFI	15 000
Réclamations des employés pour salaires et vacances impayées selon 60 (1.3) LFI	-
Réclamations privilégiées	-
<b>Montant disponible pour les créanciers ordinaires non liés</b>	683 377
Selon le bilan, les créances ordinaires non liées sont estimées à	683 377
<b>Total</b>	<b>100%</b>

## 9. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Considérant que :

- Dans un contexte de faillite,
- La somme de 698 377 \$ sera versée au syndic dans les 6 mois suivant la vente finale des actifs de la débitrice.

Nous considérons que la proposition est avantageuse pour l'ensemble des créanciers et recommandons donc son acceptation.

## 10. MARCHE À SUIVRE POUR LE VOTE SUR LA PROPOSITION

Vous trouverez sous pli une formule de preuve de réclamation ainsi qu'une formule de vote. Tous les créanciers doivent remplir cette formule de preuve de réclamation et joindre leur relevé de compte ou une copie des factures. Les créanciers qui ne prévoient pas assister ou être présents à l'assemblée du 3 mai 2024, peuvent également remplir et soumettre la formule de vote ci-jointe indiquant leur position, en faveur ou contre l'acceptation de la proposition.

Nous rappelons aux créanciers que pour voter sur la proposition, ils doivent déposer leur preuve de réclamation auprès du syndic avant le début de l'assemblée du 3 mai 2024. Pour être acceptée, la proposition devra être approuvée par une majorité en nombre et une majorité des deux tiers (2/3) en valeur des créanciers de chaque catégorie, qui votent en personne ou par procuration à l'assemblée. Les formulaires de preuve de réclamation, les formulaires de votation, les formulaires de procuration et les pièces justificatives peuvent nous être transmis de différentes façons, soit :

Par courriel à : [Reclamation-Claims@rcgt.com](mailto:Reclamation-Claims@rcgt.com)

Par télécopieur au 450-676-2202

Par courrier ou à la réception de notre bureau situé à l'adresse suivante :

Raymond Chabot inc.

255, rue Racine Est, bureau 600 Chicoutimi (Québec) G7H 7L2



# Raymond Chabot inc.

Dossier n° : 1394384  
Entré le :  
Garanti :  
Privilégié :  
Ordinaire :

## PREUVE DE RÉCLAMATION

(Article 50.1, paragraphes 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 81.5, 81.6, 102(2), 124(2), 128(1)  
et alinéas 51(1)e) et 66.14b) de la Loi)

Expédiez tout avis ou toute correspondance concernant la présente réclamation à l'adresse suivante :

Numéro civique	Rue	
Ville	Province	Code postal

Dans l'affaire de l'avis d'intention de faire une proposition ou de la proposition de :

9366-2658 Québec inc. (nom de la partie débitrice) de  
Normandin QC (ville et province) et de la réclamation de \_\_\_\_\_, créancier.

Je, soussigné, \_\_\_\_\_ (nom du créancier ou du représentant du créancier), de,  
\_\_\_\_\_ (ville et province), certifie ce qui suit :

- Je suis le créancier de la partie débitrice susnommée (ou je suis) \_\_\_\_\_ (précisez le poste ou la fonction) de \_\_\_\_\_ (nom du créancier ou de son représentant).
- Je suis au courant de toutes les circonstances entourant la réclamation visée par le présent formulaire.
- La partie débitrice était, à la date du dépôt de l'avis d'intention de faire une proposition ou de la proposition, soit le 12 avril 2024, endettée envers le créancier et l'est toujours, pour la somme de \_\_\_\_\_ \$, comme l'indique l'état de compte (ou l'affidavit) ci-annexé et désigné comme l'annexe A, après déduction du montant de toute créance compensatoire à laquelle la partie débitrice a droit. (**L'ÉTAT DE COMPTE OU L'AFFIDAVIT ANNEXÉ DOIT FAIRE MENTION DES PIÈCES JUSTIFICATIVES OU DE TOUTE AUTRE PREUVE À L'APPUI DE LA RÉCLAMATION.**)
- (**Cochez la catégorie qui s'applique et remplissez les parties requises.**)

**A. RÉCLAMATION NON GARANTIE AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$**  
(autre qu'une réclamation d'un client visée par l'article 262 de la Loi)

En ce qui concerne cette créance, je ne détiens aucun avoir de la partie débitrice à titre de garantie et :  
(Cochez ce qui s'applique.)

- pour le montant de \_\_\_\_\_ \$, je ne revendique aucun droit à un rang prioritaire;
- pour le montant de \_\_\_\_\_ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'article 136 de la Loi.  
(Indiquez sur une feuille annexée les renseignements à l'appui de la réclamation prioritaire.)

**B. RÉCLAMATION DU LOCATEUR SUITE À LA RÉSILIATION D'UN BAIL, AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$**

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 65.2(4) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :  
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

**C. RÉCLAMATION GARANTIE AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$**

En ce qui concerne la créance susmentionnée, je détiens des avoirs de la partie débitrice à titre de garantie, dont la valeur estimative s'élève à \_\_\_\_\_ \$, et dont les détails sont mentionnés ci-après :

*(Donnez des renseignements complets au sujet de la garantie, y compris la date à laquelle elle a été donnée et la valeur que vous lui attribuez, et annexez une copie des documents relatifs à la garantie.)*

**D. RÉCLAMATION D'UN AGRICULTEUR, D'UN PÊCHEUR OU D'UN AQUICULTEUR AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$**

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.2(1) de la Loi pour la somme impayée de \_\_\_\_\_ \$.  
*(Veuillez joindre une copie de l'acte de vente et des reçus de livraison.)*

**E. RÉCLAMATION D'UN SALARIÉ AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$**

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.3(8) de la Loi au montant de \_\_\_\_\_ \$.

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.4(8) de la Loi au montant de \_\_\_\_\_ \$.

**F. RÉCLAMATION D'UN EMPLOYÉ RELATIVE AU RÉGIME DE PENSION AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$**

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.5 de la Loi au montant de \_\_\_\_\_ \$.

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.6 de la Loi au montant de \_\_\_\_\_ \$.

**G. RÉCLAMATION CONTRE LES ADMINISTRATEURS AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$**

*(À remplir lorsque la proposition vise une transaction quant à une réclamation contre les administrateurs.)*

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 50(13) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :

*(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)*

**H. RÉCLAMATION D'UN CLIENT D'UN COURTIER EN VALEURS MOBILIÈRES FAILLI AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$**

J'ai une réclamation en tant que client en conformité avec l'article 262 de la Loi pour des capitaux nets, dont les détails sont mentionnés ci-après :

*(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)*

5. Autant que je sache, je suis lié (*ou le créancier susnommé est lié*) (*ou je ne suis pas lié ou le créancier susnommé n'est pas lié*) à la partie débitrice selon l'article 4 de la Loi et, j'ai (*ou le créancier susnommé a*) (*ou je n'ai pas ou le créancier susnommé n'a pas*) un lien de dépendance avec la partie débitrice.

6. Les montants suivants constituent les paiements que j'ai reçus de la partie débitrice, les crédits que j'ai attribués à celle-ci et les opérations sous-évaluées selon le paragraphe 2(1) de la Loi auxquelles j'ai contribué ou été partie intéressée au cours des trois mois (*ou, si le créancier et la partie débitrice sont des « personnes liées » au sens du paragraphe 4(2) de la Loi ou ont un lien de dépendance, au cours des douze mois*) précédant immédiatement l'ouverture de la faillite, telle que définie au paragraphe 2(1) de la Loi : *(Donnez les détails des paiements, des crédits et des opérations sous-évaluées.)*

7. ***(Applicable seulement dans le cas de la faillite d'une personne physique)***

Lorsque le syndic doit réexaminer la situation financière du failli pour déterminer si celui-ci est tenu de verser les paiements prévus à l'article 68 de la LFI, je demande que l'on m'avise, conformément au paragraphe 68(4) de la Loi, du nouveau montant que le failli est tenu de verser à l'actif de la faillite ou du fait que le failli n'a plus de revenu excédentaire.

Je demande qu'une copie du rapport dûment rempli par le syndic quant à la demande de libération du failli, en conformité avec le paragraphe 170(1) de la Loi, me soit expédiée à l'adresse susmentionnée.

Daté le \_\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature - Témoin

\_\_\_\_\_  
Signature - Créancier

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

Numéro de télécopieur : \_\_\_\_\_

Adresse électronique : \_\_\_\_\_

**REMARQUES :** Si un affidavit est joint au présent formulaire, il doit avoir été fait devant une personne autorisée à recevoir des affidavits.

Lorsqu'une copie du présent formulaire est envoyée par voie électronique, par des moyens tels que le courriel, le nom et les coordonnées de l'expéditeur, comme indiqués sur le Formulaire 1.1, doivent figurer à la fin du document.

**AVERTISSEMENTS :** Le syndic peut, en vertu du paragraphe 128(3) de la Loi, racheter une garantie sur paiement au créancier garanti de la créance ou de la valeur de la garantie telle qu'elle a été fixée par le créancier garanti dans la preuve de garantie. Le paragraphe 201(1) de la Loi prévoit l'imposition de peines sévères en cas de présentation de réclamations, de preuves, de déclarations ou d'états de compte qui sont faux.



# Raymond Chabot inc.

Office no: 1394384  
Entered :  
Secured:  
Preferred:  
Ordinary:

## PROOF OF CLAIM

*(Section 50.1, Subsections 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 81.5, 81.6, 102(2), 124(2), 128(1), and Paragraphs 51(1)(e) and 66.14(b) of the Act)*

*All notices or correspondence regarding this claim must be forwarded to the following address:*

Civic number	Street	
City	Province	Postal code

In the matter of the notice of intention to file a proposal or proposal of:

9366-2658 Québec inc. *(Name of debtor party)* of  
 Normandin QC *(city and province)* and the claim of \_\_\_\_\_, creditor.

I, \_\_\_\_\_ *(name of creditor or representative of the creditor)*, of, \_\_\_\_\_ *(city and province)*, do hereby certify:

- That I am a creditor of the above-named debtor party (or that I am) \_\_\_\_\_ *(state position or title)* of \_\_\_\_\_ *(name of creditor or representative of the creditor)*.
- That I have knowledge of all of the circumstances connected with the claim referred to below.
- That the debtor party was, at the date of the notice of intention to file a proposal or proposal namely the April 12, 2024 and still is, indebted to the creditor in the sum of \$ \_\_\_\_\_, as specified in the statement of account (or affidavit) attached and marked Schedule "A", after deducting any counterclaims to which the debtor party is entitled. **(THE ATTACHED STATEMENT OF ACCOUNT, OR AFFIDAVIT MUST SPECIFY THE VOUCHERS OR OTHER EVIDENCE IN SUPPORT OF THE CLAIM.)**
- (Check and complete appropriate category.)**

**A. UNSECURED CLAIM OF \$ \_\_\_\_\_**  
*(other than as a customer contemplated by Section 262 of the Act)*

That in respect of this debt, I do not hold any assets of the debtor party as security and *(Check appropriate description.)*

- Regarding the amount of \$ \_\_\_\_\_, I do not claim a right to a priority.  
 Regarding the amount of \$ \_\_\_\_\_, I claim a right to a priority under section 136 of the Act. *(Set out on an attached sheet details to support priority claim.)*

**B. CLAIM OF LESSOR FOR DISCLAIMER OF A LEASE \$ \_\_\_\_\_**

That I hereby make a claim under subsection 65.2(4) of the Act, particulars of which are as follows:  
*(Give full particulars of the claim, including the calculations upon which the claim is based.)*

**C. SECURED CLAIM OF \$ \_\_\_\_\_**

That in respect of this debt, I hold assets of the debtor party valued at \$ \_\_\_\_\_ as security, particulars of which are as follows:

*(Give full particulars of the security, including the date on which the security was given and the value at which you assess the security, and attach a copy of the security documents.)*

**D. CLAIM BY FARMER, FISHERMAN OF AQUACULTURIST OF \$ \_\_\_\_\_**

That I hereby make a claim under subsection 81.2(1) of the Act for the unpaid amount of \$ \_\_\_\_\_.

*(Attach a copy of sales agreement and delivery receipts.)*

**E. CLAIM BY WAGE EARNER OF \$ \_\_\_\_\_**

That I hereby make a claim under subsection 81.3(8) of the Act in the amount of \$ \_\_\_\_\_ .

That I hereby make a claim under subsection 81.4(8) of the Act in the amount of \$ \_\_\_\_\_ .

**F. CLAIM BY EMPLOYEE FOR UNPAID AMOUNT REGARDING PENSION PLAN OF \$ \_\_\_\_\_**

That I hereby make a claim under subsection 81.5 of the Act in the amount of \$ \_\_\_\_\_ .

That I hereby make a claim under subsection 81.6 of the Act in the amount of \$ \_\_\_\_\_ .

**G. CLAIM AGAINST DIRECTOR \$ \_\_\_\_\_**

*(To be completed when a proposal provides for the compromise of claims against directors.)*

That I hereby make a claim under subsection 50(13) of the Act, particulars of which are as follows:

*(Gives full particulars of the claim, including the calculations upon which the claim is based.)*

**H. CLAIM OF A CUSTOMER OF A BANKRUPT SECURITIES FIRM \$ \_\_\_\_\_**

That I hereby make a claim as a customer for net equity as contemplated by section 262 of the Act, particulars of which are as follows :

*(Give full particulars of the claim, including the calculations upon which the claim is based.)*

5. That, to the best of my knowledge, I am (or the above-named creditor is) (or am not or is not) related to the debtor party within the meaning of section 4 of the Act, and have (or has) (or have not or has not) dealt with the debtor party in a non arm's length manner.
6. That the following are the payments that I have received from, the credits that I have allowed to, and the transfers at undervalue within the meaning of subsection 2(1) of the Act that I have been privy to or a party to with the debtor party within the three months (or, if the creditor and the debtor party are related within the meaning of section 4 of the Act, or were not dealing with each other at arm's length, within the 12 months) immediately before the date of the initial bankruptcy event within the meaning of subsection 2(1) of the Act: *(Provide details of payments, credits and transfers at undervalue.)*
7. ***(Applicable only in the case of the bankruptcy of an individual.)***
  - Whenever the trustee reviews the financial situation of a bankrupt to redetermine whether or not the bankrupt is required to make payments under section 68 of the Act, I request to be informed, pursuant to paragraph 68(4) of the Act, of the new fixed amount or of the fact that there is no longer surplus income.
  - I request that a copy of the report filed by the trustee regarding the bankrupt's application for discharge pursuant to subsection 170(1) of the Act be sent to the above address.

Dated at \_\_\_\_\_ this \_\_\_\_\_ day of \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature - Witness

\_\_\_\_\_  
Signature - Creditor

Telephone No.: \_\_\_\_\_  
Fax No.: \_\_\_\_\_  
Email address: \_\_\_\_\_

**NOTES:** If an affidavit is attached, it must have been made before a person qualified to take affidavits.  
If a copy of this form is sent electronically by means such as email, the name and contact information of the sender, prescribed in Form 1.1, must be added at the end of the document.

**WARNINGS:** A trustee may, pursuant to subsection 128(3) of the Act, redeem a security on payment to the secured creditor of the debt or the value of the security as assessed, in a proof of security, by the secured creditor. Subsection 201(1) of the Act provides severe penalties for making any false claim, proof, declaration or statement of account.

## FORMULE DE PROCURATION GÉNÉRALE

*(alinéas 51(1)e) et 66.15(3)b) et paragraphe 102(2) de la Loi)*

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE FAIRE UNE PROPOSITION OU DE LA PROPOSITION  
DE :

9366-2658 Québec inc. (Nom de la partie débitrice)

Je, \_\_\_\_\_, de \_\_\_\_\_  
Nom du créancier Nom de la ville

créancier dans l'affaire susmentionnée, nomme \_\_\_\_\_, mon fondé de pouvoir à tous égards dans l'affaire susmentionnée, sauf la réception de dividendes, celui-ci étant habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place (ou n'étant pas habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place).

Daté le \_\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature - Témoin

\_\_\_\_\_  
Signature - Créancier

\_\_\_\_\_  
Nom du créancier qui est une personne morale

\_\_\_\_\_  
Nom - Témoin

Par \_\_\_\_\_  
Nom et titre du signataire autorisé

## GENERAL PROXY

*(Paragraphs 51(1) (e) and 66.15(3) (b) and subsection 102(2) of the Act)*

IN THE MATTER OF THE NOTICE OF INTENTION TO FILE A PROPOSAL OR PROPOSAL OF:

9366-2658 Québec inc. (Name of debtor party)

I, \_\_\_\_\_, of \_\_\_\_\_  
Name of creditor Name of town or city

a creditor in the above matter, hereby appoint \_\_\_\_\_, to be my general proxy in the above matter, except as to the receipt of dividends, with (or without) power to appoint another general proxy in his or her place).

Dated at \_\_\_\_\_ this \_\_\_\_\_ day of \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature - Witness

\_\_\_\_\_  
Signature - Individual creditor

\_\_\_\_\_  
Name of corporate creditor

\_\_\_\_\_  
Name - Witness

Per \_\_\_\_\_  
Name and title of signing officer

**FORMULE DE VOTATION**

(alinéas 51(1)f) de la Loi

**DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE : 9366-2658 QUÉBEC INC.**

Je (*ou* Nous), \_\_\_\_\_ (*nom du créancier*), de \_\_\_\_\_ (*nom de la ville ou village*), créancier dans l'affaire susmentionnée à l'égard de la somme de \_\_\_\_\_ \$ demande au syndic agissant relativement à la proposition de 9366-2658 Québec inc., personne insolvable, de consigner mon (*ou* notre) vote \_\_\_\_\_ (**en faveur de *ou* contre**) l'acceptation de la proposition, faite le 12 avril 2024.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_<sup>e</sup> de \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
Signature - Témoin\_\_\_\_\_  
Signature - Créancier individuel

Nom du créancier qui est une personne morale

Par : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Nom du témoin\_\_\_\_\_  
Nom et titre du signataire autorisé**VOTING LETTER**

(paragraphs 51(1)f) of the Act

**IN THE MATTER OF THE PROPOSAL OF: 9366-2658 QUÉBEC INC.**

I (*or* We), \_\_\_\_\_ (*name of creditor*), of \_\_\_\_\_ (*name of city, town or village*), a creditor in the above matter for the sum of \$ \_\_\_\_\_ hereby request the trustee acting with respect to the proposal of 9366-2658 Québec inc., an insolvent person, to record my (*or* our) vote \_\_\_\_\_ (**for or against**) the acceptance of the proposal, made on the April 12, 2023.

Dated at \_\_\_\_\_, this \_\_\_\_\_<sup>th</sup> of \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
Signature - Witness\_\_\_\_\_  
Signature - Individual Creditor

Name of Corporate Creditor

Per: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Name of the witness\_\_\_\_\_  
Name and Title of Signing Officer





Raymond Chabot inc.

## AVIS À TOUS LES CRÉANCIERS/NOTICE TO CREDITORS

Veillez prendre note des coordonnées suivantes pour nous joindre relativement au dossier de la proposition à ses créanciers de 9366-2658 Québec inc.

Please take note of those following contact information related to the file of the proposal to the creditors of 9366-2658 Québec inc.

Nom du syndic/ Name of the trustee	Raymond Chabot inc. par/by Éric Morin, CPA, PAIR, SAI
Adresse postale/ Mailing Address	255, rue Racine Est, bureau 600 à Chicoutimi (Québec) G7H 7L2
Numéro de téléphone/Phone number	1 (855) 724-2268
Numéro de télécopieur/Fax number	(450) 676-2202
Adresse électronique/Email	Reclamation-Claims@rcgt.com

Merci,  
Thank you,

RAYMOND CHABOT INC.  
Syndic autorisé en insolvabilité/Licensed Insolvency Trustee

Éric Morin, CPA, PAIR, SAI  
Responsable désigné/Trustee in charge